



Lettre mensuelle du siège de
**l'Union nationale
des combattants**



uncdir@unc.fr



A quelques semaines de la fête de la Nativité, l'ensemble du personnel du siège national de l'UNC souhaite à tous un bon et joyeux Noël !

Philippe Schmitt
Directeur administratif du siège national

ACTUALITES

➔ MESSAGE PROPOSE POUR LE 5 DECEMBRE 2018 !

Il s'agit d'une proposition de la commission nationale d'action civique et de mémoire. Chaque association départementale ou locale est libre de l'adopter ou non ... Depuis quelques temps, ces messages ont été réduits en volume pour épargner nos porte-drapeaux qui subissent plusieurs discours successifs souvent dans le vent, la pluie et le froid ... En outre, la qualité d'un message n'est pas proportionnelle à sa longueur mais plutôt aux idées qu'il diffuse !

« Le 5 décembre de chaque année, nous nous réunissons devant les monuments aux morts pour honorer les morts d'Afrique du nord : Européens et Nord- Africains, civils et militaires, réguliers et supplétifs, appelés ou rappelés et engagés.

Cet hommage nous invite à réfléchir sur le sens de leur sacrifice. Les civils sont les victimes d'un adversaire qui massacre aveuglement les hommes, les femmes, les enfants et les vieillards. Les militaires agissent dans le cadre des directives qu'ils reçoivent du Gouvernement français pour rétablir la paix française en Algérie.

La déclaration d'un cessez-le-feu que le FLN n'a pas ratifié n'a pas arrêté cette guerre. Des dizaines de milliers de civils et de supplétifs démobilisés ont été massacrés. Leur existence étant menacée, un million d'Algériens européens et nord-africains a dû s'exiler. Cet exil survient après ceux des Grecs de Turquie et des Turcs de Grèce dans les années 1920, après ceux des Sudètes de Tchéquie et des Allemands de Pologne après la Seconde Guerre mondiale.

Cette similitude de circonstances nous invite à réfléchir sur la Patrie que nous chantons dans le dernier couplet de notre hymne national : « Amour sacré de la Patrie, toi qui soutiens nos bras vengeurs ». Cette notion de Patrie se trouve au cœur du drame algérien comme le montre le fait suivant : un commandant de Katiba devenu préfet de wilaya après l'indépendance a présenté ainsi l'officier qui l'avait pourchassé dans le djebel à des jeunes Algériens : « Cet homme a aimé l'Algérie autant que nous ». L'Algérie était une patrie pour ces deux combattants qui s'affrontaient. Pour le premier, elle est devenue la Patrie qu'il faut conserver. Pour le second, c'est une Patrie perdue qui se perpétue sans lui. Respectons-les toutes les deux !

FONCTIONNEMENT INTERNE

➔ SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le président de la République a décidé d'instaurer un service national universel. L'adjectif « universel » est pris dans son sens originel : est universel ce qui concerne l'ensemble des individus d'une même catégorie, en l'occurrence ici les citoyens français. Un secrétaire d'État vient d'être attaché au ministère de l'Éducation nationale pour mettre au point un service qui existe, sous des formes diverses depuis les origines de la France. Il a concerné directement la guerre et le maintien de l'ordre, la création et l'entretien des infrastructures. Indirectement, il a joué un rôle important dans la cohésion nationale, la formation professionnelle, l'alphabétisation et l'amélioration des conditions de vie. Forts de notre culture historique et de notre expérience de combattants ou de soldats de France, il nous appartient aujourd'hui de réfléchir aux buts qui pourraient être assignés à ce service national universel.



Au nom de la commission nationale d'action civique et de mémoire, Henry Dutailly, président de la commission nationale d'action civique et de mémoire demande à toutes les UNC départementales de lui faire part de leurs réflexions sur ce sujet. Une première synthèse sera présentée lors de la journée des départements le 2 février 2019. unc.hautemarne@orange.fr

➔ TENUE VESTIMENTAIRE DES PORTE-DRAPEAUX



Par une correspondance en date du 30 octobre dernier, le Gouverneur militaire de Paris rappelle aux associations quelques consignes concernant la tenue vestimentaire des porte-drapeaux lors des cérémonies nationales et manifestations officielles et les invite à s'y conformer ...

► Tenue :

- Chaussures de ville noire ;
- Pantalon de couleur grise ou sombre ;
- Blazer sombre (noir ou bleu marine) ;
- Chemise unie de couleur neutre ;
- Cravate noire (le port de la cravate d'association est autorisé) ;
- Gants blancs (le port des gants blancs est obligatoire pour la tenue des drapeaux) ;
- Le port d'une coiffure est obligatoire, le port des coiffes militaires est autorisé.

Le port d'un couvre-chef fantaisiste ou sans caractère de tradition est à proscrire.

► Décorations :

- Les décorations officielles doivent être portées en ordonnance (décorations de grand modèle pendantes) sur le côté gauche ;
- **Le port de décorations non officielles et associatives est interdit lors des cérémonies nationales.**

► Baudrier :

- Le baudrier se porte sur l'épaule droite afin de ne pas masquer les décorations.

➔ CARTE DE VŒUX UNC 2019



➔ Le magasin du siège national met en vente une carte de vœux 2019 :

Format : 160 x 110 mm

12 euros le paquet de 25 + frais de port

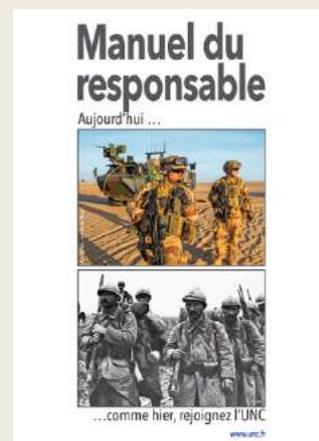
uncvente@unc.fr

➔ FERMETURE DU SIEGE NATIONAL

Le siège national de l'UNC sera fermé du vendredi 21 décembre 18h00 au jeudi 27 décembre matin.

➔ MANUEL DU RESPONSABLE

Le nouveau « Manuel du responsable » sera disponible à partir de janvier 2019. C'est un outil incontournable pour gérer une association locale ou départementale. La *1^{ère} partie* traite du fonctionnement d'une association, notamment les statuts, la comptabilité, les assurances, les dons et les legs, les décorations associatives, l'accès aux ordres nationaux, l'organisation d'une manifestation, etc. La *2^e partie* est consacrée aux cérémonies et au cérémonial, aux questions de préséance, etc. Il se présente sous la forme de fiches perforées sur papier 200 grammes, ce qui permettra plus facilement des mises à jour ultérieurement. Ces fiches pourront être regroupées dans un classeur qui restera à la charge des utilisateurs. Dès sa parution, un exemplaire sera adressé à chaque département qui pourront réserver le nombre qu'ils désirent acheter en contactant sophie@unc.fr Le prix sera précisé ultérieurement.



INFORMATIONS GENERALES

➔ CONGRES DU 91^E CONGRES NATIONAL SAINT-MALO

☞ Vendredi 21 juin

10h00 – 19h00 : accueil des congressistes. Gare et « Quai Saint-Malo ».

14h00 – 17h00 : sortie en mer.

19h00 : réception hôtel de ville de Saint-Malo.

20h30 : dîner de prestige au « Quai Saint-Malo ».

☞ Samedi 22 juin

08h00 – 12h30 : accueil des congressistes. Gare et « Quai Saint-Malo ».

08h30 : départ des excursions.

13h00 – 17h00 : assemblée générale statutaire « Quai Saint-Malo ».



13h00 – 17h00 : retour d'excursions.

17h30 : regroupement des congressistes et cortège vers la cathédrale. Saint-Vincent.

18h00 : cérémonie religieuse à la cathédrale Saint-Vincent.

☞ **Dimanche 23 juin**

7h30 : accueil des congressistes « Quai Saint-Malo ».

9h00 – 11h45 : 91^e congrès national.

12h30 : cérémonies au monument aux morts, esplanade du Souvenir.

13h30 – 16h30 : banquet de clôture.

☞ **Lundi 24 juin**

08h30 : départ des excursions.

► **Toutes les informations pratiques (inscriptions, réservations, etc ...) seront disponibles sur le site internet www.unc.fr et dans *La Voix du Combattant* à partir de janvier 2019.**

➔ **REMISE DE LA CROIX DU COMBATTANT**

La croix du combattant est une décoration honorifique française créée en 1930 à l'intention des Poilus de la Première Guerre mondiale. Elle a ensuite été décernée aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, puis à tous ceux qui ont participé à des conflits impliquant l'armée française, notamment à une opération extérieure de 120 jours, consécutifs ou non.

La Croix du Combattant peut être remise lors d'une prise d'armes dans des conditions identiques à celle d'une croix de guerre. La formule précédant la remise de l'insigne est : « *Grade, nom, prénom, Nous vous décernons la Croix du Combattant de* ».

Les troupes sont au garde à vous.

Il faut successivement ouvrir et fermer le ban !



➔ **MEDAILLE NATIONALE DE RECONNAISSANCE AUX VICTIMES DU TERRORISME**

124 victimes du terrorisme ont reçu – certaines à titre posthume -, le 4 novembre dernier, la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme.

Cette décoration a été instituée par François Hollande, le 12 juillet 2016, deux jours avant l'attentat islamiste de Nice. En soi, l'idée n'est pas illégitime, si ce n'est que cette décoration prend place, dans l'ordre de préséance des décorations françaises, juste après la Légion d'honneur, l'ordre de la Libération, la médaille militaire et l'ordre national du Mérite, ce que nous avons condamné à l'époque, avec d'autres associations, sans pour autant être entendu ! Il est vrai cependant que l'attribution d'une décoration est normalement associée à la reconnaissance d'un mérite : action d'éclat, accomplissement d'une œuvre, d'une carrière remarquable ou à la participation à telle ou telle campagne.

Comme l'a reconnu très justement Florence Parly, ministre des Armées, c'est une médaille donnée aux victimes passives et qui passe avant toutes les croix de guerre, délivrées à ceux qui ont combattu et risqué leur vie pour la France (sic !). Tout est dit ...

